



PROGRAMME juillet août 2021

3/12 ANS	Centre de loisirs
6/8 ANS	Mini-camps
9/12 ANS	Colo à la montagne
13/16 ANS	Séjour
11/17 ANS	Tiers lieu

L'ACCUEIL DE LOISIRS À LA JOURNÉE

L'accueil de loisirs fonctionne tout l'été pour les enfants de 3 à 12 ans

En journée ou demi-journée, détente et action sont au programme : de multiples activités culturelles, sportives et de création sont proposées tout l'été.

Des groupes de référence sont constitués en fonction de l'âge des enfants, qui peuvent ainsi profiter d'un accueil personnalisé et adapté à leurs goûts et leurs capacités.

Pour profiter de l'été au maximum, jeux, fêtes et cabanes au jardin, ainsi que des sorties chaque semaine.

Les enfants sont encadrés par une équipe d'animation qualifiée, qui organise la vie quotidienne et les activités dans le cadre du projet éducatif de l'association.

Du 7 juillet au 31 août 2021

LE SAIS-TU?

L'*Attacus Atlas* est le plus grand insecte au monde. C'est un papillon nocturne originaire des forêts d'Inde. Ses ailes mesurent jusqu'à 30 cm de large et couvrent 400 centimètres carrés.



LES MINI-CAMPS

pour les 6/8 ans

D'une durée de 5 jours (départ le lundi matin, retour le vendredi en fin d'après-midi), les mini-camps sont proposés pour les enfants de 6 à 8 ans (6 ans ayant déjà effectué le CP). Un mini-camp sera ouvert jusqu'à 12 ans au mois d'août (colo à la montagne). Les mini-camps seront cette année basés au *Camping Les Mouettes, au Pouliguen*. Camping nature et convivial, un espace est réservé pour les groupes,

ainsi qu'une salle qui sera uniquement réservée à notre groupe, bien utile en cas de mauvais temps.

Sur place, un directeur(trice) veillera au bon déroulement des séjours, accompagnés de 2 animateurs diplômés, dont au moins un surveillant de baignade.

L'hébergement s'effectue sous tente, et sera adapté aux mesures sanitaires en vigueur au moment du séjour.

Du 12 juillet au 27 août 2021
16 Places disponibles

LE SAIS-TU?

«guimauve» se dit «marshmallow» en anglais, et c'est encore plus drôle à dire lorsque tu en as plein la bouche !

DU 12 AU 16 JUILLET MISSION AGENT SECRET

Un 1er mini-camp 100% énigmes, 100% espions. Entre dans les coulisses du S.E.C.R.E.T, accomplis des missions ultra secrètes, deviens un maître de la détection de mensonges, de la surveillance et des codes secrets.

Activités principales :

Accrobranche et extra fun games à Monkey Forest
Aventure autour des salines (Terre de sel à Guérande)
Enquête à Guérande
Baignade
Veillées

DU 19 AU 23 JUILLET OLYMPIQUE

Les jeux olympiques de Tokyo débiteront officiellement le 23 Juillet, mais l'Aclea est sur le coup. Pour commencer à se mettre dans l'ambiance, du sport, des défis, de la joie pour cette 2ème semaine de camps.

Activités principales :

Une séance d'Optimist
Randonnée à vélo
Défis au Parcofolies (La Baule)
Du sport chaque jour
Baignade
Veillées



DOCUMENTS EXIGÉS

Attestation de réussite au Test préalable à la pratique des activités nautiques et aquatiques
Autorisation parentale pour la pratique des activités nautiques
Attestation des parents rédigée par écrit reconnaissant que son enfant est apte à s'immerger et à nager au moins 25 mètres
Certificat médical d'aptitude aux activités nautiques

DU 16 AU 20 AOÛT MORTELLE ADELE

Le mini-camp interdit aux Nazebroques !

Plonge dans l'univers de Mortelle Adèle pour cette nouvelle semaine, avec des activités et des délires en tous genres. Crée ton nom pour intégrer le Club des Bizarres, participe à un grand concours de blagues, Imagine les inventions les plus folles.

Activités principales :

Une séance d'Equitation
Une journée au parc animalier de Branféré
Randonnée à vélo
Baignade
Veillées

DOCUMENTS EXIGÉS

Autorisation parentale pour la pratique de l'Equitation
Certificat médical d'aptitude à l'équitation

DU 23 AU 27 AOÛT KOH LANTA

Sur l'île lointaine des mouettes, attends- toi à des défis hors du commun. De l'aventure, des épreuves, des grands jeux seront au programme.

Activités principales :

Accrobranche et super filet à Monkey Forest
Les chemins du goût (Terre de sel à Guérande)
Epreuves ludiques sur la plage
Course d'orientation à Guérande
Baignade
Veillées

LES MINI-CAMPS

pour les 6/8 ans

Sérieux ?!

C'est quoi ce dessin ?
T'as vu ma tête AJAX ?



C'est à dire que...
d'habitude c'est
Diane Le Feyer
qui te dessine
ADELE...
Mais là c'est
Barbara Brun.

C'est qui celle-là ?
Et ces joues
roses... Rrrrrrr

LE SAIS-TU?

Mortelle Adèle est une BD crée et scénarisée par *Antoine Dole* (MR Tan). Elle est illustrée par *Diane Le Feyer* depuis 2014 mais le personnage a été inventé par *Miss Prickly*, qui a illustré les 7 premiers tomes.

À TOI DE JOUER !

7 DIFFÉRENCES À TROUVER



COLO À LA MONTAGNE

de 9 à 12 ans

APRÈS PLUSIEURS ANNÉES D'ABSENCE,
C'EST LE GRAND RETOUR DE LA COLO À LA MONTAGNE.

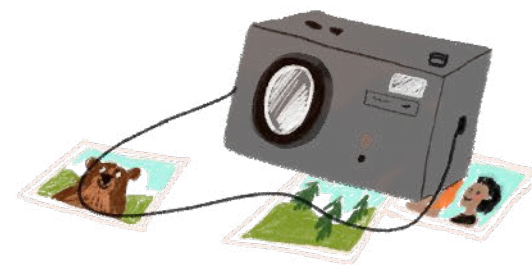
Expérience de vie collective pour les plus grands, dans un environnement un peu moins familier que le bord de mer, elle permet aux enfants de 9 à 12 ans de vivre une aventure de 12 jours qui favorise le vivre ensemble. C'est aussi l'occasion de développer son autonomie en apprenant à se passer de ses parents.

Ce séjour est organisé au Camping LA BEXANELLE à Vicdessos (Ariège, Pyrénées), camping qui dispose d'une piscine. L'hébergement s'effectue sous tente, dans le respect des mesures sanitaires en vigueur au moment du séjour.

Transport en car jusqu'au camping, et minibus sur place pour les déplacements

Départ le Lundi 12 Juillet le matin, retour le Vendredi 23 Juillet en soirée

Du 12 au 23 JUILLET
24 places disponibles





SÉJOUR EN CATALOGNE DU NORD

de 13 à 16 ans

Entre montagne et mer ...

LA TÊTE DANS LES MONTAGNES ET LES PIEDS DANS L'EAU, VOILÀ CE QUI VOUS ATTEND DANS CE SÉJOUR.

Partir 12 jours s'aérer dans la nature au pied du mont Canigou en groupe c'est avant tout une aventure collective entre jeunes pour faire le plein de souvenirs.

S'aérer en s'oxygénant à fond en altitude au travers de la pratique du sport en montagne : Des défis sportifs mémorables comme le canyoning, le vtt, un arc aquagliss ou la randonnée t'attendent.

S'aérer dans le vent du bord de mer aussi sur les plages de la Méditerranée ou en visitant les petits villages pittoresques comme Banyuls, Collioure ou Port Vendres.

S'aérer culturellement enfin pour découvrir le riche patrimoine du pays nord Catalan français : vieilles pierres, sites naturels (lacs, grottes), gastronomie ou encore l'histoire préhistorique de l'homme de Tautavel

S'aérer de notre quotidien enfin en faisant le plein d'activités estivales : grands jeux, jeux d'eau, etc. Les animateurs proposeront aussi des activités tout en profitant aussi des animations sur place dans la camping. Mais nous vous laisserons aussi une grande place active pour un choix d'activités complémentaires en petits groupes en fonction de vos envies et vos goûts.

La solidarité, la camaraderie, l'ambiance du groupe sont au cœur de la réussite d'un tel séjour et nous comptons sur vous pour apporter votre énergie positive dans vos bagages. Logés sous tentes, chacun devra en effet contribuer à la vie quotidienne de la base.

Du 12 au 23 Juillet
24 places disponibles

TIERS LIEU *dès 11 ans*

Tout au long de l'été, nous proposons des activités diverses et variées en après-midi et en soirées : Des jeux de société, du sport et des grands jeux, du bricolage, des sorties, de l'audiovisuel, des challenges, des veillées, etc.

Le vendredi midi, un moment de repas en commun sera proposé sans oublier les activités de ludothèque le vendredi soir.

Bien entendu, vous pouvez également venir simplement au Tiers Lieu pour vous retrouver entre amis, papoter, écouter de la musique, lire une BD, faire un billard ou débattre de l'actu.

Si vous avez un projet particulier ou une envie en solo ou en groupe, il est possible de nous en faire part, pour que nous puissions l'organiser avec vous et que nous établissions un programme d'activités qui corresponde à vos envies.

Vous pouvez donc venir quand vous voulez, pour la durée que vous voulez, pour pratiquer une activité ou non, nous serons là pour vous permettre de passer des vacances épanouissantes.

Retrouvez nous sur le site de l'ACLEEA ou sur votre plateforme de réseau social préférée pour suivre le programme et toutes les infos.

L'adhésion au Tiers Lieu est de 28euros50 et les inscriptions aux activités extérieures s'effectuent par sms au 07 69 21 15 40

Si vous habitez sur la commune d'Indre, nous pouvons vous raccompagner le soir si vous êtes inscrit à une activité.

On se retrouve bientôt ;-)



Du mercredi 7 juillet
au vendredi 27 août 2021
de 14h à 17h30
de 20h à 23h
(ou plus selon veillées)



CONDITIONS D'ACCUEIL DES ADHERENTS



L'ACLEEA propose tout au long de l'année des loisirs aux enfants et aux jeunes âgées de 3 à 25 ans.

Nous organisons donc des activités éducatives qui correspondent aux spécificités de chaque tranche d'âges et respectent les différents rythmes de vie des enfants.

Ces activités sont agréées par la Direction Départementale de la jeunesse et des Sports et sont encadrées par des animateurs et directeurs diplômés ou en cours de formation.

1. CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation à une ou plusieurs activités de l'A.C.L.E.E.A. comporte l'application totale des conditions écrites ci-dessous.

1.1 L'inscription

Le Kiosque / portail famille est un portail de télé-services qui permet d'effectuer ses démarches sans avoir à se déplacer. Les services du kiosque famille sont accessibles après constitution (ou actualisation) du dossier famille et du dossier enfant. Cette étape est obligatoire chaque année. L'accès au Kiosque est gratuit. Tout foyer peut avoir accès au Kiosque et être membre de l'A.C.L.E.E.A.. L'adhésion, à caractère familial, permet à tous les membres d'une famille de pouvoir s'inscrire à une ou plusieurs activités de l'A.C.L.E.E.A., via le portail famille, quel que soit le lieu de déroulement de l'activité. Sa durée de validité est fixée pour une année pleine, de janvier à décembre inclus. Le prix de cette adhésion n'est en aucun cas, inclus dans le montant des participations financières aux activités. Cette adhésion permet à son titulaire de se présenter aux élections du conseil d'administration (collège parents).

1.2 Conditions particulières pour les mineurs

Avec le kiosque / portail famille chaque famille dispose d'un espace pratique et sécurisé pour effectuer ses démarches. Accessible à tout moment, le Kiosque permet aux usagers :
-D'accéder à leurs informations personnelles et de

les mettre à jour

-De s'inscrire et de réserver les activités organisées par l'ACLEEA

-De consulter sa facture

-De transmettre des pièces justificatives

-Une fiche sanitaire doit être obligatoirement complétée par les responsables légaux

En effet, cette fiche comporte, entre autres, des recommandations médicales concernant la santé, mais aussi une autorisation permettant à l'organisateur de l'activité de diriger le mineur vers les services compétents, dès lors que son état de santé le justifierait.

Sur ce point, s'il y avait refus du responsable légal, l'inscription du mineur ne pourrait être prise en compte.

-Le numéro d'allocataire CAF ou MSA,

-Pour les activités incluant un transport organisé par l'A.C.L.E.E.A. pour se rendre sur les lieux d'animation à l'aller et au retour, la prise en charge débute à partir du moment où le mineur est confié à une personne désignée par l'A.C.L.E.E.A., chargée sur le lieu d'accueil du départ ou de l'arrivée, de l'encadrement, suivant les horaires indiqués sur les documents de présentation des activités.

1.3 Responsabilité des usagers

En cas de vandalisme, dégradations volontaires, vols, etc., la responsabilité individuelle de l'auteur, ou celle des parents ou des représentants légaux pour un mineur, pourra être engagée. A cet effet, la Direction de l'A.C.L.E.E.A. peut prononcer l'exclusion du ou des participants à l'activité. Si cette exclusion concerne un ou des mineurs, les parents ou les représentants légaux sont tenus de prendre toutes dispositions, sans délai et à leurs frais. Ces conditions sont étendues à l'ensemble des activités que peut pratiquer un mineur dans les différents séjours, stages, centres de loisirs ou équipements de l'A.C.L.E.E.A.. Si lors d'une activité un incident ou un accident est commis involontairement par un usager, la responsabilité civile de l'auteur (ou de ses parents ou tuteur, s'il est mineur) pourra être engagée.

1.4 Règles de vie collective

Pour toutes les activités organisées par l'A.C.L.E.E.A., les équipes travaillent sur la base d'un projet pédagogique comprenant entre autres des règles de vie collective à partager et respecter avec et par l'ensemble du groupe de jeunes participants. En cas de non-respect de ces règles, des mesures spécifiques seront prises par la

Direction pouvant aller d'un rappel aux règles de vie collective, à un contact avec les parents ou le responsable légal pour relater les faits d'indiscipline jusqu'au renvoi des activités organisés par l'A.C.L.E.E.A. Cette dernière mesure sera prise par la Direction de l'A.C.L.E.E.A.

Conditions spécifiques pour les séjours décrites au paragraphe « séjours écourtés ».

1.5 Règlement

Les règlements peuvent être effectués par prélèvement (le 28 du mois), ou par chèque libellé à l'ordre de l'A.C.L.E.E.A. Pour adhérer au prélèvement automatique, un mandat de prélèvement doit être complété et accompagné d'un RIB directement sur le portail famille. En cas de rejet de prélèvement, les frais seront refacturés aux familles selon le tarif en vigueur de la banque. Autres modes de paiement acceptés : espèces, chèques vacances (ANCV), bons vacances de la CAF, chèques de comité d'entreprise...

1.6 Défaut de paiement

En cas de défaut de paiement des prestations, l'usager ne pourra plus avoir accès aux activités de l'A.C.L.E.E.A. et, le cas échéant des poursuites pourront être engagées devant la juridiction compétente, pour assurer le recouvrement des arriérés éventuels.

1.7 Réclamation facturation

La révision de la facture ne sera possible jusqu'à 1 mois après la date de facturation.

1.8 Assurances

Tous les participants aux activités de l'A.C.L.E.E.A. sont systématiquement couverts par un contrat d'assurance souscrit auprès de la SMAOL, comprenant les garanties suivantes : individuelle accident, recours, dommage aux biens des participants, assistance (rapatriement...). Cette assurance est incluse dans le prix, elle ne couvre pas les risques d'annulation. Par ailleurs, l'A.C.L.E.E.A. dégage toute responsabilité en cas de perte d'objets et de vêtements personnels qui pourrait survenir durant les séjours ou stages. D'autre part, l'A.C.L.E.E.A. invite les familles à souscrire une assurance pour les autres risques non couverts et qui pourraient survenir (mutuelles complémentaires, responsabilité civile, multirisques etc....).

1.9 Effets personnels

Dans le cadre des activités proposées, nos équipes peuvent être amenées à utiliser des matériels ou produits (ex : peinture, colle, etc....). Bien que nous prenions de nombreuses précautions quant à leur usage, il peut arriver que les effets personnels puissent être altérés.

Dans ce cas, notre responsabilité ne saurait être retenue.

1.10 Litiges, compétence juridique

En cas de litige, le demandeur peut saisir à son choix, outre la juridiction du lieu où demeure le défendeur :

- en matière contractuelle, la juridiction du lieu où la prestation a été réalisée,

- en matière délictuelle, la juridiction du lieu du fait dommageable ou celle dans le ressort de laquelle le dommage a été subi. Nota : les renseignements et informations contenus dans la présente plaquette sont donnés en l'état actuel de la législation et sous réserve de toute modification ultérieure sur ce point, ils n'ont pas de valeur contractuelle.

1.11 Loi informatique, fichiers et libertés

Nous rappelons à nos adhérents la possibilité qu'ils ont d'exercer leur droit d'accès dans les conditions prévues par la loi n° 78/17 du 06/01/1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Au cours de ses activités (séjours, centres de loisirs, ateliers) des personnels ou des personnes mandatées par l'A.C.L.E.E.A. peuvent être amenées à faire des photographies ou des films des participants en activités. L'autorisation de prise de vue, de diffusion de l'image et autorisation de droits d'auteur des enfants est à renseigner sur le portail famille. Ces documents pourront être utilisés par l'A.C.L.E.E.A. dans des buts d'informations ou de promotion (magazines, affiches, tracts).

2. PAIEMENT DES PRESTATIONS

La tarification des activités de l'A.C.L.E.E.A. est calculée selon un taux d'effort différent pour chaque activité pour adapter le tarif en fonction des revenus de la famille (pourcentage appliqué au quotient familial), mais aussi en fonction de la commune de résidence (+50% pour les hors commune). Le paiement intervient à terme échu pour le centre de loisirs et les accueils périscolaire en fonction de la facturation. Pour les séjours un versement à l'inscription pourra être fait. Les tarifs tiennent compte des aides des différentes collectivités : ville



d'Indre, Caisse d'allocations familiales, Conseil Général, Etat. En général, les tarifs sont fixés par le C.A. pour une année, de janvier à décembre inclus. Ils peuvent être révisés en fonction des conditions économiques résultant notamment de baisse de subventions ou de décisions réglementaires nouvelles.

2.1 Règlements des frais d'activités

L'ACLEEA se réserve le droit d'annuler les réservations si le paiement n'est pas intégralement réglé selon les conditions de réservations des différentes activités.

Les factures doivent être réglées dans un délai de 1 mois après réception.

2.2 Frais médicaux

En cas d'urgence médicale survenant au cours d'une activité l'ACLEEA peut être amené à régler au nom de l'usager certaines dépenses médicales pharmaceutiques ou autres. Le remboursement de cette avance sera demandé à l'usager ou son représentant légal s'il s'agit d'un mineur.

2.3 Avantage fiscal

Les frais engagés dans le cadre des accueils périscolaires et des accueils des centres de loisirs pour les enfants de moins de 6 ans sont déductibles des impôts.

3. SÉJOURS : CONDITIONS PARTICULIÈRES

3.1 Séjours écourtés

En cas de renvoi d'un mineur dans sa famille, pour une cause non couverte par notre assurance voyage, les parents ou la personne responsable prendront en charge son voyage retour ainsi que les frais de déplacement et de mission de l'accompagnateur. Si le jeune est repris par sa famille ou s'il quitte le centre avant la fin du séjour pour des raisons disciplinaires décidées par la direction de l'ACLEEA aucune somme ne sera remboursée et les frais occasionnés par ce retour seront à la charge de la famille ou du responsable légal, sur la base du prix du transport collectif le moins onéreux. Dans ce dernier cas, si la famille ou le responsable légal ne sont pas en capacité de recevoir leur enfant au moment du rapatriement, l'ACLEEA prendra auprès des autorités compétentes, les consignes pour assurer le placement du jeune.

3.3 Responsabilité de l'organisateur

L'exécution des séjours proposés par l'ACLEEA suppose suivant les cas l'intervention d'organismes différents :

propriétaire, gestionnaires d'établissement, prestataires d'activités, etc... Ces derniers conserveront en tout état de cause, les responsabilités propres à leur prestation aux termes des statuts qui régissent la législation nationale ou les conventions internationales instituant entre autres dispositions, une limitation de responsabilités. Le programme des séjours de vacances a un caractère prévisionnel. Il pourra être modifié pour des raisons indépendantes de l'ACLEEA par exemple des défauts de financement ou un nombre insuffisant de participants.

4. CENTRE DE LOISIRS PETITES VACANCES

4.1 Conditions de réservations

Le centre de loisirs dispose d'une capacité d'accueil déterminée. Par conséquent l'inscription d'un enfant est subordonnée à disponibilité de places. Les inscriptions et les réservations de périodes d'accueil se font directement sur le portail famille jusqu'au jeudi de la semaine N-2.

La liste d'attente est gérée dans l'ordre d'arrivée des demandes.

4.2 Paiement et annulation

Toutes les annulations se font via le kiosque / portail famille sur l'espace dédié à l'utilisateur. Effectuées avant le jeudi de la semaine N-2 avant 23h59, elles seront remboursées intégralement. Les journées annulées, pour des raisons médicales, ne seront remboursées que sur présentation d'un certificat

médical, parvenu avant un délai maximum de 7 jours après la date du premier jour d'absence.

5. ACCUEIL DE LOISIRS ÉTÉ

5.1 Conditions de réservations

Le centre de loisirs dispose d'une capacité d'accueil déterminée. Par conséquent l'inscription d'un enfant est subordonnée à disponibilité de places. Les inscriptions et les réservations de périodes d'accueil se font directement sur le portail famille jusqu'à 10 jours avant le début de la période, (le jeudi de la semaine N-2 pour le mois de juillet ou d'août). La liste d'attente est gérée dans l'ordre d'arrivée des demandes.

5.2 Paiement et annulation

Toutes les annulations se font via le kiosque / portail famille sur l'espace dédié à l'utilisateur.

Effectuées 10 jours avant le début de la période soit le jeudi de la semaine N-2 avant 23h59 avant le début de la période Juillet ou d'Août), elles seront remboursées intégralement. La facturation de ces activités est effectuée tous les mois à terme échu. Le paiement devant intervenir dans un délai de 1 mois maximum. Les familles qui adhèrent au prélèvement automatique seront prélevées le 28 du mois de la facturation. Les journées annulées, pour des raisons médicales, ne seront remboursées que sur présentation d'un certificat médical, parvenu avant un délai maximum de 7 jours après la date du premier jour d'absence.

6. Accueil périscolaire / mercredi

6.1 Conditions de réservations

Chaque site d'accueil périscolaire dispose d'une capacité d'accueil déterminée. Par conséquent

l'inscription d'un enfant est subordonnée à disponibilité de places.

Les réservations d'inscriptions sont effectuées par la famille pour l'année scolaire ou au fur à mesure des besoins sur le kiosque/portail famille.

Pour les mercredis, elles se font par période de 2 mois (entre chaque période de petites vacances scolaires). La liste d'attente est gérée dans l'ordre d'arrivée des demandes.

6.2 Paiement, ajout et annulation

La facturation de ces activités est effectuée tous les mois à terme échu (acc ps et merc. sur la même facture). Le paiement devant intervenir dans un délai de 1 mois maximum. Les familles qui adhèrent au prélèvement automatique seront prélevées le 28 du mois de la facturation. Les familles effectuent leurs modifications (ajout et annulation) de réservations directement sur le kiosque / portail famille. Pour les accueils périscolaires les ajouts sont possibles jusqu'à la veille 23h59 et les annulations jusqu'au jeudi de la semaine précédente avant 23h59 pour ne pas être facturées. Pour les mercredis les ajouts sont possibles jusqu'au jeudi 23h59 de la semaine précédente et les annulations jusqu'au jeudi de la semaine précédente avant 23h59 pour ne pas être facturées.

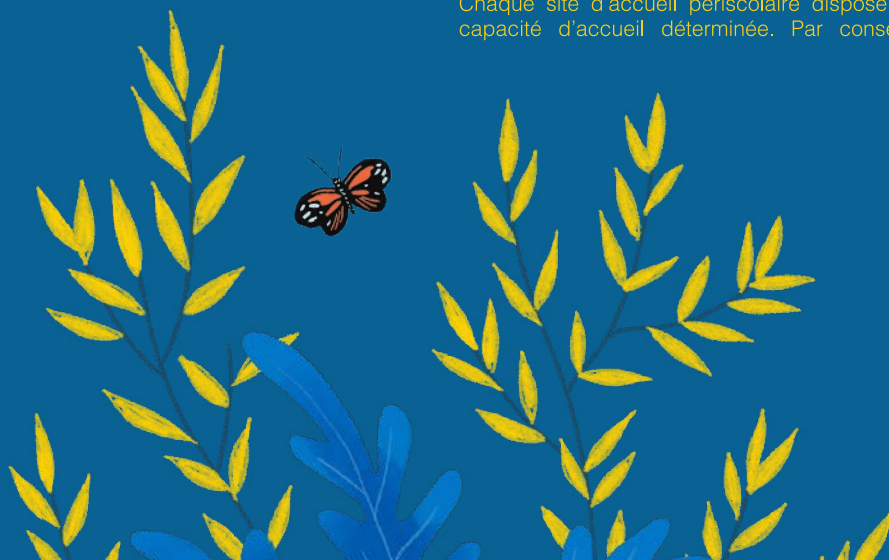
7. CONSOMMATION DE TABAC, DROGUES ET ALCOOL

L'alcool et le tabac : dans la continuité de la réflexion, du travail mené, des actions engagées par l'ACLEEA depuis plusieurs années sur ses différentes structures d'accueil et de loisirs, toute consommation de produits alcoolisés ou tabacologiques n'est pas autorisée.

Drogues : la possession et la consommation sont interdites et répréhensibles par la loi.

8. MODIFICATIONS DES CONDITIONS GÉNÉRALES

L'ACLEEA se réserve le droit de modifier les conditions générales de ventes y compris les tarifs et/ou les conditions spécifiques. Les conditions modifiées entreront en vigueur immédiatement après la prise de décision.



Les inscriptions seront possibles
à compter du **lundi 7 juin à 19h00** sur le portail famille

Pour toutes demandes concernant l'été :
inscriptionsalsh@acleea.fr

Informations diverses
Avant -Pendant - Après
les séjours, sur
www.acleea.fr



ACLEEA

Maison des associations
2 rue du Stade - Indre
tel 02 40 85 46 10



Illustrations et mise en page
www.barbarabrun.com